

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011**

**QUESTIONS ETRECHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES**

**1. Communication.**

Suite à une absence de réponse d'un élu à une Conseillère, un risque de non conformité par rapport à nos règlements d'urbanisme n'est toujours pas levé.

L'ignorance, au sens propre et figuré, dans laquelle est laissée cette Conseillère, est préjudiciable aux engagements des élus et aux responsabilités de la Commune.

Nous demandons qu'une réponse rapide soit donnée à toute question d'un Conseiller, d'autant plus si elle met en évidence un problème pour notre Commune.

Quelle solution proposez-vous pour sécuriser ce légitime fonctionnement ?

Réponse :

Votre question étant relativement floue, il m'est difficile de vous apporter une réponse précise. Cependant, si le « risque de non-conformité » que vous semblez évoquer se rapporte à votre seconde question, il s'avère que tout risque est écarté.

Concernant les réponses à apporter par mes Adjoints et les conseillers, je leur laisse le soin d'y procéder dès lors que celle-ci concernent leur domaine de délégation.

**2. Règlement de zone du parking de la gare.**

Etant en zone UE, le parking doit respecter 20% d'espaces verts et 1 arbre pour 200m<sup>2</sup> (des documents photographiques, illustrant la réalité d'associer arbres et voitures sans perdre de place, ont été fournis en exemple à la commission Travaux). Quelles sont les dispositions qui ont été prises pour respecter notre règlement ?

Comment est envisagé l'arborisation et le pourcentage d'espaces verts pour respecter le règlement de la zone UE correspondant au parking de la gare ?

Réponse :

Le principe retenu pour l'aménagement du parking de la Gare a bien été d'anticiper l'application du PLU en appliquant à cette zone le règlement du futur PLU pour la zone UE.

A cet effet, le parking couvrant une surface approximative de 3800m<sup>2</sup> ( plus ou moins 1%), et la future règle faisant état d'un arbre pour 200m<sup>2</sup>, un total de 19 arbres est prévu. (17 déjà présents et plantation de deux arbres de haute tige en remplacement des 2 arbres abattus), ce qui correspond à un parfait respect du futur PLU.

### **3. Club de tir.**

La création d'un 2<sup>e</sup> club de tir ne risque-t-elle pas de pénaliser le 1<sup>er</sup> en lui supprimant les commodités actuelles (accès, subventions...) ? La Mairie est-elle intervenue pour faciliter une médiation entre "loisir" et "compétition" ?

Réponse :

La constitution d'association loi 1901 demeure de l'initiative privée. La Mairie n'est nullement intervenue dans la création d'une seconde association. En ce qui concerne le point précis d'un 2<sup>nd</sup> club de tir, celui-ci diffère du premier en proposant des compétitions.

### **4. Travaux avenue du Pont royal.**

Des travaux sont entamés avenue du Pont Royal par le Conseil général. Pouvez-vous nous informer sur leur objet (but, financement...), et nous indiquer s'ils sont réalisés en concertation avec les riverains et la Commune, notamment pour permettre aux premiers un parking complémentaire sans risque de verbalisation, et, pour notre collectivité, les manœuvres pour l'accès des véhicules à une éventuelle aire d'accueil des gens du voyage ? Et, sur ce dernier sujet, où en est-on de sa localisation et pouvez-vous nous informer de l'état de ce dossier ?

Réponse :

Les travaux Avenue du Pont Royal ne sont nullement réalisés par le Conseil Général mais par la Commune. Cette voie étant départementale, les travaux effectués l'ont été à la demande du Conseil Général, pour des raisons de sécurité. (L'encochement mis en place s'avérant dangereux). Les riverains ont été prévenus de ces travaux. Concernant le problème de stationnement que peuvent rencontrer les riverains, une barrière forestière est en cours d'installation afin de permettre un stationnement en cas de manifestations exceptionnelle (une clé d'accès restera disponible en Mairie).

Dès lors que l'aire d'accueil des gens du voyage sera réalisée, un aménagement particulier sera effectué au droit du site pour en faciliter l'accès. A ce sujet, un courrier de relance auprès du Préfet a été envoyé en date du 5 août dernier, afin qu'il confirme la validation de ce site et nous informe du financement de cet équipement. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.